

- 3500 CLUBS ET SALLES DE REMISE EN FORME
- 700 ASSOCIATIONS SPORTIVES
- 400 COLLECTIVITÉS LOCALES
- 2100 HÔTELS DE LUXE ET DE PRESTIGE
- 300 INSTITUTS DE BEAUTÉ ÉQUIPÉS DE SPAS
- 400 COMPLEXES ET CENTRES DE RÉÉDUCATION, DE THALASSOTHÉRAPIE, DE THERMALISME ET DE BIEN-ÊTRE
- 600 PREMIERS COMITÉS D'ENTREPRISES

Diffusé à 8 000 exemplaires depuis 1994

Tarifs des insertions publicitaires 2010

		Tarifs H.T.
1 page Recto	210 x 297 mm*	1 687 €
1 page Verso	210 x 297 mm*	1 436 €
1/2 page Recto	horizontale : 200 x 141 mm verticale : 100 x 287 mm	1 344 €
1/2 page Verso	horizontale : 200 x 141 mm verticale : 100 x 287 mm	1 222 €
Double page	420 x 297 mm*	2 884 €
2^e de couverture	210 x 297 mm*	1 875 €
3^e de couverture	210 x 297 mm*	1 875 €
4^e de couverture	210 x 297 mm*	2 035 €
Pavé publicitaire	115 x 165 mm (inséré dans la page news du mag) page de gauche	700 €
Encart, asile colis	Timbres en sus. Pour format, nous consulter	1 751 €

* (+ 5 mm fond perdu)

Remises

- Remise pour abonnement annuel (1 insertion minimum par n°) **-18%**
 - Remise de bienvenue (essai du support 1^{ère} parution) **-5%**
- Les remises ne sont pas cumulables.

Majorations

- Double page centrale **+10%**
- Double avec 2^e ou 3^e de couverture **+10%**
- Face sommaire **+20%**

Conditions de Paiement

Paiement à réception de facture

Parution	Réception éléments	
n°64	mars/avril/mai-2010	12/01/10
n°65	juin/juil/août-2010	14/04/10
n°66	sept/oct/nov-2010	08/07/10
n°67	déc/jan/fév-10-11	12/10/10

Tarifs des pavés stages et formations 2010

5 formats possibles

Remise des éléments :
45 jours avant la date de parution

	Parution	Réception éléments
n°64	mars/avril/mai-2010	12/01/10
n°65	juin/juil/août-2010	14/04/10
n°66	sept/oct/nov-2010	08/07/10
n°67	déc/jan/fév-10-11	12/10/10

<p>Pavé 1 ▶ Stage</p> <p>55 x 80 (lxh)</p> <p>100 € H.T.</p>	<p>Pavé 2 ▶ Stage</p> <p>115 x 80 (lxh)</p> <p>150 € H.T.</p>	<p>Pavé 4 ▶ Formation</p> <p>115 x 165 (lxh)</p> <p>700 € H.T.</p>	<p>Pavé 5 ▶ Stage</p> <p>55 x 252 (lxh)</p> <p>320 € H.T.</p>
<p>Pavé 3 ▶ Formation</p> <p>180 x 80 (lxh)</p> <p>450 € H.T.</p>			

Stage : Uniquement pour annoncer un seul événement ponctuel, se déroulant sur une courte période (sur un numéro, on ne peut annoncer que les dates à venir dans les trois mois).

Formation : Uniquement pour annoncer les formations longues, ne correspondant pas à un événement ponctuel sur une courte durée (stages, conventions, etc.)

Exemple : formation aux brevets d'Etat, formation continue...

Format d'enregistrement

- Fichier PDF Haute Résolution avec les traits de coupe et les hirondelles
- Fichier jpeg, eps ou tiff 300 dpi, CMJN, vectoriser tous les textes
- Les couleurs, les illustrations et les photos utilisées (300 dpi) doivent être impérativement en quadri CMJN (pas de RVB, ni de couleur pantone)
- Le fichier doit être intitulé au nom de votre société, ne pas utiliser les caractères spéciaux comme : /, *, •, #, %, pas de caractères accentués.
- Fournir une épreuve contractuelle du type Iris, sans cette sortie certifiée, nous ne pouvons être responsable dans le cas d'un problème tel que texte, couleur... ou à défaut une sortie couleur de qualité.

Remise des éléments

- Mail si le fichier est inférieur à 4MO à : lucile.jalenques@reedexpo.fr et sortie couleur par courrier
- FTP Adresse, Mot de passe et Login : nous consulter et sortie couleur par courrier
- CD avec sortie couleur par courrier à Reed Expositions France / Vive La Forme
Lucile Jalenques - 52-54, Quai de Dion-Bouton - CS 80001 - 92806 Puteaux Cedex

Conditions générales de vente

1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Les conditions générales de vente sont régies par les lois et règlements en vigueur, les usages professionnels et les stipulations ci-après.

1.2 Sauf dérogation spéciale écrite, l'acceptation de nos offres implique l'adhésion sans réserves à nos conditions générales de ventes, lesquelles conformément à l'article 1134 du Code Civil, font loi entre les parties.

1.3 Toutes conventions contraires aux présentes conditions générales de vente, insérées sur les documents commerciaux de nos Clients et Fournisseurs sont réputées nulles et ne nous sont pas opposables sauf accord exprès par nos soins. Lorsqu'un devis doit être établi par la Reed Expositions France, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

2 - PROPOSITIONS - ENGAGEMENT

2.1 Reed Expositions France n'est engagée par les offres de son personnel, qu'après confirmation par écrit de celles-ci.

2.2 Reed Expositions France s'engage à exécuter les ordres qui lui seront confiés conformément aux usages de sa profession, après avoir satisfait à son devoir de conseil. Les conseils de Reed Expositions France sont fondés uniquement sur les données que le client a bien voulu lui communiquer. Il est précisé à cet égard, que la responsabilité de Reed Expositions France ne pourra être engagée, pour n'avoir vérifié ni l'exactitude des données fournies par le Client, ni sa compétence technique.

2.3 Les délais de toute nature sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent droit ni à l'annulation de la commande, ni à dommages et intérêts, même en cas de force majeure, grèves et généralement tout ce qui est indépendant de notre volonté constitueront suspension dans l'exécution des ordres passés par le client.

2.4 Toute commande est acceptée en fonction de la situation juridique et de la solvabilité de l'acheteur. Si nécessaire la Reed Expositions France pourra exiger des garanties de paiement. Elle pourra en outre mettre fin à tout contrat, sans préavis ni indemnité, en cas de modifications défavorables de la situation commerciale, juridique ou financière de l'acheteur.

2.5 Les conditions générales de vente de la Reed Expositions France, ainsi que ses tarifs, sont modifiables sans préavis.

3 - COMMANDES

3.1 Règles Générales

Il ne sera pas donné de suite aux ordres n'ayant pas fait l'objet d'un bon de commande dûment signé. Le signataire sera réputé habilité et dans le cas contraire il engage sa propre responsabilité.

3.2 Commandes Téléphoniques

Par dérogation une commande téléphonique sera prise en considération quand elle émanera d'un Client Habituel de Reed Expositions France. Reed Expositions France confirmera la prise en compte de celle-ci par let-tres reprenant les conditions établies lors de l'entretien téléphonique. Le silence de la suite vaudra acceptation des deux parties.

3.3 Acompte

Sauf convention contraire et si son montant le justifie, toute commande donnera lieu au règlement d'un acompte représentant au minimum 30 % de la valeur TTC.

3.4 Modifications de commandes

Les commandes passées par les clients de Reed Expositions France sont réputées fermes et définitives. Ainsi en cas de modification les frais inhérents à cette modification seront réimputés au client. Toute modification donnera lieu à régularisation d'un nouveau bon de commande.

3.5 Annulation de commande

Les commandes passées par les clients de Reed Expositions France sont réputées fermes et définitives. En conséquence aucun ordre ne pourra être annulé, sauf cas évoqué au point 2.4. En cas d'annulation d'un ordre pour une cause quelconque, l'acompte de 30% reste acquis à Reed Expositions France

3.6 Travaux préparatoires

Sauf convention contraire, les travaux préparatoires, maquettes, documents, photos, etc effectués à la demande du client restés sans suite seront facturés.

4 - ACHATS D'ESPACE

4.1 Emplacements

En dehors des emplacements prévus au tarif de la publication, aucune position ne peut être garantie quelles que soient les stipulations portées sur l'ordre de publicité

4.2 Documents

Les typons doivent être fournis par les clients et sont à leurs frais. Le support ne répond plus des typons et documents non réclamés dans un délai d'un an à dater de la dernière insertion.

4.3 Réserves

Reed Expositions France se réserve le droit de refuser, sans en indiquer la raison, toute annonce qu'elle estimerait contraire à la bonne tenue, à la bonne présentation de la publication et plus généralement à ses intérêts matériels ou moraux. L'annonceur est seul responsable du contenu des annonces au regard des lois, règlements et usages en vigueur dans la publicité. Il est également responsable de l'obtention et du paiement de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires à la parution des annonces publicitaires. Il certifie que celles-ci ne contreviennent à aucun droit et ne comportent aucune allégation ou allusion pouvant porter préjudice à quiconque. L'annonceur dégage Reed Expositions France, l'éditeur, l'imprimeur ou un tiers des responsabilités civiles et pénales qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur sa demande. Il garantit en conséquence Reed Expositions France contre le recours de tout tiers qui s'estimerait lésé, à quelque titre que ce soit. L'annonceur s'engage donc à assurer à ses frais la défense de Reed Expositions France, de l'éditeur, de l'imprimeur ou de tout tiers dans le cas où ces derniers feraient l'objet d'une action ou revendication relative au contenu, aux données, informations, messages etc. des insertions publicitaires et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi.

4.4 Aucune exclusivité n'est réservée à un annonceur sous quelque forme que ce soit.

4.5 Chaque ordre est personnel à l'annonceur, il ne peut être cédé sans autorisation préalable de l'éditeur.

5 - RESPONSABILITE

5.1 Documents appartenant au client

Les manuscrits, copies, maquettes, dessins, compositions sous toutes leurs formes, photos, de toutes natures remis à Reed Expositions France ne sont pas sous la responsabilité de Reed Expositions France et ses sous-traitants.

5.2 Litiges

Tout litige concernant les ventes visées aux présentes sont de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social de la Reed Expositions France, même en cas de connexité, appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

6 - CONDITIONS FINANCIERES

6.1 Délais et règlements - Garanties de créance

6.1.1 Règle générale

Nos prestations sont payables à la date de paiement figurant sur la facture

6.2 Intérêts

Tout paiement anticipé donnera lieu à un escompte de 0,8 % par période non divisible de 30 jours. Une facture non réglée à échéance entraînera une pénalité de retard dont le montant sera équivalent à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'annonceur et l'agence de publicité sont solidairement responsables du règlement des factures et des éventuels intérêts de retard.

6.3 Convention de compensation

Lorsque le Client de Reed Expositions France aura simultanément les qualités de débiteur et de créancier de Reed Expositions France une compensation s'effectuera.

- Polices de caractères : à fournir lors de la remise de votre fichier [valise et postcript «Type 1»] ou [«Type 3»]
 - Eviter les polices TrueType
 - Fontes imprimante et valises écran à fournir.

- Résolution d'image : 300 DPI de résolution acquise à la numérisation et à 100 % de taille imprimée.

- Format d'enregistrement : EPS, fichiers natif EPS de la page, PDF certifié
 - => Fichier PDF : mettre un fond perdu de 5 mm tournant.

Ex. : pour un 21 x 29.7 fini, le format PDF fourni centré dans le format 220 x 307
traits de coupe et fonds perdus inclus. Chaque annonce hors format sera refusée par le photogreveur.

- Attention dans Photoshop !

- Dans mode d'enregistrement EPS ne pas cocher les cases :
« Gestion des couleurs postcript » et « ne pas cocher les trames de transfert »

- Format de page : Travailler page par page
- Séparation image (si couleurs) : Cyan / Magenta / Jaune / Noir
- Débord de coupe (fond perdu) : 5 mm à l'extérieur du format à imprimer.
- Bord de coupe : attention à l'espace entre le bord du texte et la coupe : il faut un minimum de 5 mm.
- Défoncé : nous indiquer s'il y a des particularités
- Epreuve : - Fournir une épreuve contractuelle analogiques (Cromalin, Matchprint), ou numériques (Iris, Rainbow, Colibri, Epson) agréés par les différents prestataires
- Joindre impérativement à l'épreuve une gamme de contrôle (on emploie communément en Europe la gamme BRUNNER)

- Généralités

=> Copier sur votre support tous les documents utilisés dans votre dossier : fichier de mise en page, polices, images, chaînage des images...

=> Vérifier avec attention votre sauvegarde afin que rien ne manque avant de nous l'expédier.

=> Le contenu de votre sauvegarde doit se limiter aux fichiers à traiter par l'imprimeur.

=> Pour les textes noirs, ne pas utiliser de noir quadri.

=> N'hésitez pas à nous indiquer vos particularités.

=> Fichiers traités sur logiciel de bureautique : fournir fichier postcript, dirigé vers une imprimante.

=> Attention : - aux filets : l'épaisseur " 0" sort sur votre imprimante mais il est trop fin pour être exploité à l'impression ; à l'apparence de vos pantones à l'écran si ceux-ci sont traités en quadri.

GLOSSAIRE

CMJN : Cyan, Magenta, Jaune, Noir pur, modèle de couleurs soustractives utilisé pour l'impression en quadrichromie et pour les imprimantes quatre couleur.

PDF : Portable document Format, format de document portable. Format de fichier d'Adobe créé avec le programme Acrobat Distiller. C'est une norme ISO de fichiers numériques. Il s'agit d'un fichier PDF classique contrôlé et certifié garantissant à celui qui le reçoit une absence de problème lors du traitement.

RIP : Cela signifie que les documents se présentent de façon identique à l'écran et sur la version imprimée.